



Ville de Sarcelles

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SARCELLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20230628-2023-293-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

N° 2023-293

Arrêté portant mise en déport en cas de conflits d'intérêts

Le Maire de la Ville de SARCELLES,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu, la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et, notamment l'article 25 bis,

Vu, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu, le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014,

Vu la plainte avec constitution de partie civile déposée devant le Doyen des Juges d'instruction du Tribunal Judiciaire de Cergy-Pontoise, le 28 avril 2023,

Considérant que Monsieur Patrick HADDAD, Maire de la ville de Sarcelles, a été victime de propos diffamatoires sur les réseaux sociaux avec atteinte à son droit d'image,

Considérant que l'auteur à l'origine des faits est identifié comme étant M. Hadama TRAORE

Considérant que les faits incriminés font l'objet d'une enquête judiciaire,

ARRÊTE :

Article 1 : Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE est désignée en lieu et place de M. Patrick HADDAD, Maire pour instruire, présenter et rapporter devant toutes commissions ou instances collégiales, tout dossier relatif à la demande de protection fonctionnelle de M. le Maire dans le cadre du contentieux l'opposant à M. Hadama TRAORE en matière de délits de diffamation ou injure publique.

Article 2 : M. Patrick HADDAD, s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution de décisions relatives à tout dossier concernant ce contentieux.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95 027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Sarcelles, le 28 juin 2023.

Le Maire
Patrick HADDAD

